

Pourquoi continuer notre action au bout de 30 numéros d'ICI ?



Notre engagement a permis de fait, de faire bouger la municipalité dans certains domaines.

Qui aurait dit que le parking de l'école serait un jour aménagé ?

Depuis cet été, c'est chose faite même si nous avons émis des réserves quant au maintien du stationnement des camions à proximité de la sortie de l'école pour des raisons de sécurité. Du reste, ces derniers semblent contraints de stationner sur les places pour les voitures (voir précisions page 4). Malgré tout, globalement, ce projet que nous portons depuis 2001 et que d'autres avaient formulé des années auparavant – dans un temps où notre municipalité refusait toute proposition – a été concrétisé. La campagne électorale est passée par là. Nos élus ont dû changer leur fusil d'épaule pour le plus grand bien de tous ceux qui fréquentent les lieux et des jeunes de notre commune qui disposeront d'une aire de jeux d'accès libre (cf la lettre pétition envoyée à la municipalité évoquée dans le bulletin communal de juillet).

Qui aurait dit que la salle de sports serait déshumidifiée avec une soufflerie ?

C'est aussi une bonne nouvelle estivale qui n'allait pas de soi. Chacun se souvient de la réaction de la municipalité – sous la plume de son ancien premier adjoint –, lorsque nous avons proposé de chauffer la salle ou au moins d'y installer une soufflerie pour supprimer la condensation qui parfois rend son utilisation très dangereuse l'hiver. « Utopie », « aucune salle du canton n'est chauffée » nous disait-il. Eh bien les utopies d'hier sont désormais les réalités d'aujourd'hui. Les joutes électorales sont parfois bonnes conseillères...

Qui aurait dit que les associations participeraient à la fête de la St Roch ?

Nous avons toujours défendu cette idée car c'était le seul moyen de faire revivre notre fête. La municipalité a fini par s'y rallier en mettant de côté le comité des fêtes qu'elle avait constitué en 1977. Mais les festivités ne seront durablement relancées qu'après l'élection d'un nouveau comité ouvert à tous et géré dans la transparence.

Qui aurait dit que la municipalité engagerait le dialogue avec les habitants de certains quartiers ?

En 31 ans de mandat, nos élus ont attendu la 31^{ème} année pour se décider à discuter avec les habitants de certains quartiers. Avant, ils imposaient leur volonté sans discussion. C'est aussi un acquis de notre engagement depuis trente numéros puisque nous n'avons jamais cessé de marteler cette méthode de gestion. Mais il faudrait bien sûr que les propositions des habitants soient réellement prises en compte.

Nous continuerons à être vigilants et constructifs

Ces quelques avancées ne nous font pas oublier les problèmes de fond inhérents à la gestion actuelle :

- 1) la disparition depuis deux ans du centre aéré ;
- 2) l'immobilisme dans la gestion du projet de contournement du bourg d'Illats ;
- 3) l'envolée du coût de l'assainissement collectif communal ;
- 4) l'absence de transparence dans la prise de décisions (le maire semble décider de tout et les réunions à huis clos succèdent toujours aux séances du conseil municipal) ;
- 5) l'exploitation des gravières et ses conséquences sur la circulation notamment à Barrouil ;
- 6) l'avenir inquiétant de nos commerces et le rétablissement de tous les services rendus par notre poste (?) ;
- 7) la gestion du Plan Local d'Urbanisme pas vraiment respectueuse de l'intérêt général ;
- 8) l'effacement volontaire d'Illats dans le fonctionnement de la Communauté de Communes ...

Nous continuerons

notre travail : informer, contester si nécessaire et surtout proposer pour faire avancer la vie locale dans l'intérêt de tous les citoyens.

Bonne lecture à tous.
Gilles Baillet

Vous voulez débattre avec nous de la vie locale
ou tout simplement nous rencontrer ?

réunion de l'association ICI tous
les deuxièmes vendredi du mois
à 20 h 30 salle du 1^{er} étage
de la maison des associations.

Prochaine réunion vendredi 10 octobre.



Au conseil municipal

Conseil municipal du 9 juillet

1- Adoption d'une modification des statuts du syndicat des eaux de Budos : le siège est fixé à la mairie de Budos.

2- Désignation d'un élu référent coordination de sécurité routière : Robert Carsana.

3- Augmentation du repas au restaurant scolaire au 1^{er} septembre 2008 : 1€ 95 au lieu de 1€ 90 pour les élèves et 3€ 90 au lieu de 3€ 80 pour les adultes (2 , 6 3 % d ' a u g m e n t a t i o n) .

4- Fonds départemental d'aide à l'équipement des communes (FDAEC) alloué par le Conseil général : 10 973, 60€. Pour ce qui est des travaux de voirie, le financement propre de la commune doit être au moins égal à la contribution du Conseil général.

Décide de réaliser les opérations suivantes –Elles sont déjà réalisées NDLR - : tour d'entraînement de basket (3 336, 49€ HT soit 3 990, 45€ TTC) ; acquisition de miroirs routiers et de panneaux de voirie (2 528, 78€ HT soit 3 024, 42€ TTC) ; aménagements paysagers de Brouquet (9 520€ HT pas de TVA pour le chantier école soit un total d'investissement de 15 384, 87€ TTC) demande est faite au Conseil général d'une subvention de 10 973, 60€. Il restera 5 561, 27€ d'autofinancement.

5- Indemnité d'exercice des missions pour les personnels de la mairie filières administratives, techniques et médico-sociales.

6- Projet d'implantation de la société Free d'une baie de localisation (antenne) : paiement à la commune d'une indemnité forfaitaire de 3 000€.

7- Indemnité annuelle de gardiennage de l'église : les 152, 45€ d'indemnité ne sont plus attribués au prêtre depuis 2004. Vote d'une indemnité de 400€ par an à une bénévole.

8- Illats est maintenant la seule commune qui n'est pas représentée par son maire au sein de la CdC du Pays de Podensac. Ce dernier a décidé de démissionner de son poste de délégué titulaire. C'est très étonnant de la part de l'ancien président de la collectivité. Souhaitons que cette décision n'aura pas de conséquences néfastes pour notre commune. Election de 2 délégués à la CdC : 1 titulaire et 1 suppléant. « *Monsieur le maire fait part au conseil municipal de la démission qu'il a adressée à la CdC du canton de Podensac concernant son poste de délégué titulaire et de la démission adressée à la CdC du canton de Podensac par monsieur Claude Dubourg concernant son poste de délégué suppléant.*

Est candidat au poste de délégué titulaire : Robert Carsana.

Est candidat au poste de délégué suppléant : Philippe Dubourg. »

9- Entreprises retenues pour l'aménagement du parking et du City stade :

- SATTANINO : travaux voirie, aménagement d'un parking poids lourds et aire de jeux pour 74 915€ HT soit 8 9598, 34€ TTC ;
- KASO fourniture : l'aménagement d'un city stade pour 31 000€ HT soit 37 076€ TTC.

10- Virement de crédit travaux pont du Peyrey et achat de matériel : 1 600€ d'achat de matériel et 4 200€ de travaux du pont pour un total de 5 800€. La somme initialement prévue était insuffisante

Un conseil municipal du 3 septembre sorti de derrière les fagots

Ce n'est que trois semaines après sa tenue, que nous avons appris qu'il y avait eu une réunion du conseil municipal le 3 septembre.

1- Emprunt de 100 000€ auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Gironde pour financer les travaux de l'église, l'effacement du réseau téléphonique route de St Michel et le reprofilage des pistes forestières.

2- Emprunt de 7 500€ auprès de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel de la Gironde pour financer l'installation de la vidéo surveillance au stade de football endommagée en avril dernier.

3- Inscription et virements de crédits pour les pistes forestières et la vidéo surveillance. Coût de ces deux réalisations :

Vidéo surveillance : 8 372€ et Travaux pistes forestières : 18 100€.

4- Raccordement au réseau électrique d'une propriété à « Mounic » : versement au syndicat départemental d'une subvention de 3 465€.

5- Virement de crédit pour l'alimentation de la salle des sports en gaz naturel nécessaire au fonctionnement de la nouvelle chaufferie : 1 250€.

6- Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz : la longueur des canalisations sera multipliée par 0, 035€ + 100€. Deux redevances sont applicables sur la commune pour une longueur de canalisation de 1 762. 69 m et de 5 822 m. Ce montant sera revalorisé chaque année.

7- Le GAN accorde à la commune 996€ 98 pour le vol avec dégradations commis au terrain de football en avril dernier.

8- Paiement facture garage Millard pour la mise en fourrière d'un véhicule qui stationnait place de l'église.

9- Recours à l'association ETIQ pour le remplacement d'un agent pour maladie ou autre.

10- Annulation subvention attribuée au comité des fêtes lors du vote du budget :

« *Monsieur le maire indique au conseil municipal qu'une subvention d'un montant de 2 290€ a été versé à l'Association illadaise des fêtes, le 2 mai 2008, suite au vote du budget 2008.*

Cette subvention est attribuée à l'association, chaque année, dans le cadre de l'organisation des Fêtes de la Saint Roch.

Les festivités ayant été organisées cette année par la municipalité, Monsieur le maire rappelle qu'il a demandé à son président, de bien vouloir reverser cette somme à la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, annule la subvention attribuée à l'Association Illadaise des fêtes, d'un montant de 2 290€. ».

Déviation du bourg : N'ayons plus peur !

Le principe même d'une déviation amène souvent les plus vives inquiétudes de la part des habitants et surtout des commerçants sur la « survie » du village dévié. En règle générale, ces interrogations, certes légitimes, s'estompent très vite suite à l'amélioration du cadre de vie, à la réduction du stress lié au trafic antérieur et à l'augmentation des capacités de stationnement rendant l'accès aux commerces beaucoup plus facile.

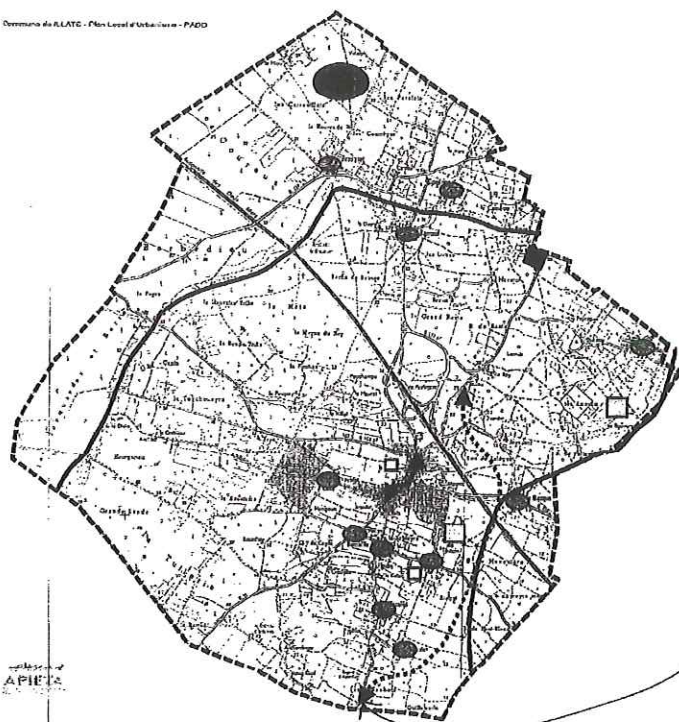
Le bourg d'ILLATS nous concerne tous. Qu'apporte le flux migratoire actuel à la vie locale ? Rien, si ce n'est des contraintes et des nuisances. La pollution, le trafic et le bruit se sont amplifiés au fil du temps au détriment du cadre de vie des Illadais.

L'aménagement du bourg, réalisé en 2005, a aussi dû tenir compte du trafic supporté par la route départementale pour assurer des largeurs de chaussée et des rayons dans les virages compatibles avec un trafic lourd et ce, au détriment des trottoirs et donc de la sécurité des piétons.

Les 6 mètres minimum de chaussée réalisés dans cette opération sont alors à comparer avec les 5 mètres nécessaires à la circulation de voitures suite à la suppression du passage dans le bourg des poids lourds. Sur le mètre de chaussée supprimé, les perspectives d'aménagement deviennent alors multiples : augmentation des largeurs de trottoirs, création de stationnements parallèles à la chaussée à l'endroit des commerces avec le remodelage des trottoirs existants, mise en place de massifs de végétaux, etc. En augmentant l'attrait et la disponibilité d'un bourg, les commerces bénéficient tout de suite d'une nouvelle image et par conséquent, d'une clientèle retrouvée. En outre, il est inutile de préciser la quiétude dont pourraient profiter enfin les habitants du bourg.

Quant aux inquiétudes des riverains concernés par l'itinéraire de déviation, il faut préciser que s'agissant de travaux de création d'une route, des études d'impact sont à réaliser afin de mesurer les nuisances sur l'environnement. En fonction des données relevées, des dispositifs sont alors à créer pour respecter les préconisations environnementales en vigueur en matière de bruit et de rejet des eaux. Il faudra aussi une volonté municipale forte, pour que le bonheur retrouvé des uns ne se fasse pas au détriment de celui des riverains de la déviation et que tout soit mis en œuvre pour garantir un environnement de qualité.

Commune de ILLATS - Plan Local d'Urbanisme - PADD



Commune de ILLATS
Plan Local d'Urbanisme
Principes d'aménagement



- Légende :
- Bourg dense
 - Zone à urbaniser
 - Hamets à conforter
 - Opération de lotissement
 - Espace de sports et de loisirs
 - Espace à vocation d'activité
 - Secteur d'extraction de matériaux
 - Espace agricole ou forestier
 - Prise en compte du risque Inondation
 - Prise en compte de la ripétyve
 - Prise en compte de la valeur paysagère
 - Aménagement qualitatif de voirie
 - Principe de déviation du bourg

En conclusion, le projet de déviation se doit d'aboutir avant qu'il ne soit trop tard et qu'ILLATS ne devienne une banlieue des communes environnantes sans aucune commodité.

Nous avons perdu la Poste. Actuellement, les commerces ferment les uns après les autres dans le bourg. De fortes présomptions nous annoncent, en plus, la fermeture d'une classe à l'école pour la rentrée prochaine suite à la faiblesse démographique de la commune et au refus de la municipalité d'accepter des élèves venant d'autres communes.

Est-ce le début de la fin du village ?

Il faut espérer que non, mais, à priori, il devient urgent de réagir. Le maintien du nombre de classe actuel est à défendre en priorité.

F. WERLEN

Le Plan Local d'Urbanisme communal fait apparaître des emplacements réservés pour la future déviation d'ILLATS.
Ce tracé a été réalisé par le cabinet Apièta à la demande de la municipalité
et voté lors du conseil municipal du 11 septembre 2006.

Expropriations

Pour activer cette démarche évidemment préalable aux travaux, il faudrait soit que la commune fasse l'acquisition des parcelles concernées par le tracé soit que les propriétaires de parcelles figurant sur le tracé demandent à la mairie l'achat des terrains faisant l'objet d'une préemption figurant sur le PLU. A partir du moment où les propriétaires ont exprimé leurs volontés par écrit, la commune aura alors deux ans pour les acheter.

En bref

Cette rubrique vous est ouverte. Vous pouvez nous faire parvenir des informations générales sur la commune, le canton ou votre quartier. Elles seront publiées sous la responsabilité de l'association après vérification.

Le 3^{ème} âge commence maintenant à 55 ans...

Nous avons appris dans le bulletin municipal de juillet que depuis le 10 janvier 2008, le club du 3^{ème} âge a changé de statuts et que l'âge d'adhésion a été abaissé à 55 ans « afin que davantage de personnes puissent participer et profiter des diverses activités. » En serait-ce l'unique raison ? L'engagement du nouveau bureau du club dans les combats électoraux du début d'année pourrait aussi expliquer ce rajeunissement. *ICI* restera particulièrement vigilante à l'avenir face à de tels agissements qui n'ont pas grand-chose à avoir avec les loisirs.

Incroyable ! Le conseil municipal a inauguré en cachette le lavoir de la Hountasse !

Les langues finissent toujours par se délier. Le samedi 28 juin à midi, un chapiteau était monté devant l'ancienne fontaine restaurée l'année dernière, pour pouvoir accueillir des convives venus inaugurer les lieux. Lesquels lieux n'avaient pas vu autant de monde depuis au moins 50 ans. Et c'était du beau monde puisque tous les conseillers municipaux étaient là avec leurs conjoints, des anciens conseillers avaient également fait le déplacement ainsi que quelques initiés. Les grincheux diront que nous cherchons encore des poux dans les têtes de nos pauvres élus. Mais qui donc a payé les 12 000 € de frais de restauration de la Hountasse ? De généreux donateurs privés ou les contribuables Illadais qui auraient dû être normalement invités à la petite fête ?

Deuxième année consécutive sans centre aéré à Illats

Les fêtes de la St Roch dans la presse

Surpris de ne pas lire dans notre quotidien régional « Vif succès des fêtes de la St Roch », un habitant s'interroge...

Lu dans le Journal Officiel à propos de l'animation de la vie de notre village

Un Illadais bien documenté nous a fait parvenir un extrait du Journal Officiel du 10 mai 2008. « Déclaration à la sous-préfecture de Langon. *Festillats*. Objet : favoriser le développement culturel et festif d'Illats. Siège social : mairie, 46 le bourg ouest, 33720 Illats. Date de la déclaration : le 30 avril 2008. » Il s'agit de la création d'une nouvelle association d'animation. Que devient-elle ?

Précisions sur le terrain multisports

Quel est le devenir de la partie en calcaire censée accueillir les poids lourds ? D'autre part, la somme de 6 000 euros aurait été annoncée pour l'achat de filets de protection pour empêcher les ballons d'aller chez les voisins. Un oubli des concepteurs du projet.

Le gaz de ville à La Sableyre, Escalès, Callac, Téouley et Bourriet ?

Gaz de France a lancé une enquête cet été auprès des habitants de ces quartiers pour évaluer le nombre d'usagers intéressés par le gaz de ville. Si l'entreprise juge leur nombre suffisant, alors le gaz de ville passera bientôt dans cette partie d'Illats.

La Sableyre a maintenant un abribus

L'entretien de la salle de sports

Il sera confié à une entreprise privée pour un contrat de 1 200 euros par an à raison d'une fois par mois. Monsieur le maire a demandé que les enfants soient dorénavant équipés d'une paire de chaussures distincte conservée à l'école dans un sac fourni par les familles pour ne plus salir le revêtement du sol.

Les décharges sauvages se multiplient au bord du chemin de la gravière à Brouquet

Les riverains de la gravière GSM constatent de plus en plus que les décharges sauvages de gravats, souches d'arbres et autres s'amplifient sur les chemins communaux et les propriétés boisées. Quelles mesures compte prendre la municipalité pour pallier à ce non respect de l'environnement ?

Fauchage des bords des voies communales : quelques explications

C'est une compétence de la Communauté de Communes du Pays de Podensac. Elle l'a déléguée à deux entreprises privées : les hommes au casque rouge que l'on a pu voir à l'œuvre assurent le fauchage manuel. Le fauchage mécanique est assuré par une autre entreprise.

Les conséquences financières du départ précipité du siège de la CdC d'Illats

Le nouveau bâtiment choisi dans la hâte se situe à Podensac en face de la gare. Cette ancienne étude notariale sera louée 1 500€ par mois avec une possibilité d'achat au prix de 450 000€ (source : délibération prise par le conseil communautaire du 23 juin 2008).

Touche pas à ma poste

Mécontents de la réduction des horaires de leur poste, les élus de Verdélais prévoient une nouvelle réunion publique (Sud Ouest du 19 septembre 2008)

« En 2006, La Poste propose encore une nouvelle diminution, le bureau n'étant selon elle, pas assez productif. Elle propose de le transformer en Agence postale communale. Ce que je réprovoque(...) » A déclaré le maire de Verdélais. Une pétition a circulé et des réunions publiques ont été organisées par les élus depuis qu'en juin La Poste a annoncé la réduction d'ouverture du bureau à 12 heures hebdomadaires. On aurait tellement aimé entendre de telles paroles et voir un tel engagement de la part de notre municipalité en 2006 !

Vie du village : Changement de patron au Kaliméro pub depuis le 30 septembre

consommation

Le prix de l'eau assainie: Illats très nettement devant ses voisins

Communes	Qui gère l'eau et l'assainissement ?	Prix du M3 d'eau assainie pour 120 M3	Abonnement Eau et assainissement
Illats	Eau courante : Lyonnaise et syndicat des eaux de Budos Assainissement : SAUR et municipalité	5€ 66	200€ 11
Cérons	Eau courante et Assainissement : SAUR et municipalité	2€ 25	142€ 01
Landiras	Eau courante : Lyonnaise et syndicat des eaux de Budos Assainissement : Lyonnaise et municipalité	2€ 25	147€ 63
Barsac	Régie intercommunale publique	2€ 03	126€ 6
St Symphorien	Régie communale publique	1€ 15	74€76
Podensac	Eau courante et Assainissement : Syndicat des eaux et SAUR	3€ 67	127€ 07 en décembre 2007

Sources : rapports annuels prix et qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement, factures des usagers et *Sud Ouest* du 23 septembre 2008.

Ces chiffres méritent quelques remarques

1- La gestion en régie publique, c'est-à-dire sans société fermière, est un avantage indéniable pour l'utilisateur. Le maire de Saint Symphorien affirme que les prix pratiqués sur sa commune permettent de financer l'entretien et les investissements des réseaux d'eau et d'assainissement.

2- Les écarts de prix pourraient également s'expliquer par la surface et la densité des différentes communes, l'amortissement des pompes de relevage et des stations d'épuration, leur nombre ainsi que leur maintenance. Plus une installation est récente, plus elle coûte cher.

3- Cependant, la gestion adoptée par les communes ou les syndicats est également responsable du niveau du prix. A Cérons, par exemple, la municipalité a mis en concurrence la Lyonnaise des eaux et la SAUR lors du renouvellement du contrat. Cette dernière l'a emporté en proposant des prix moins chers. L'utilisateur peut désormais économiser 100€ sur sa facture.

consommation

Extension du réseau d'assainissement à Barrouil : 8 080€ HT (Délibération du syndicat des eaux du 16 juin)

Escalès : le syndicat recherche un terrain pour l'implantation d'une station d'épuration. L'assainissement collectif du quartier est donc prévu.

Caméou : le quartier serait raccordé sur le réseau de Condrene – non à Cérons comme cela était prévu - et donc rattaché à la station d'épuration de Barrouil. Coût de la réalisation : 290 000€.

Le prix global de l'eau et de l'assainissement d'Illats atteint 5€ 66 le m3

Depuis le 1^{er} janvier 2008, le prix de l'eau assainie est de 5€ 66 le m3 soit 20 centimes de plus que l'année dernière selon les rapports du syndicat des eaux de Budos votés le 11 juillet dernier.

Pourtant le prix au m3 du service public de l'eau potable baisse !

Sur 120 m3 d'eau consommés, l'utilisateur a payé cette année 4€ 06 de moins que l'année dernière. Ce n'est évidemment pas le résultat de la générosité du syndicat des eaux et de la Lyonnaise mais celui de la modification de la taxation perçue par l'agence du Bassin Adour-Garonne. En effet, auparavant, l'agence prélevait la Contre valeur pollution qui se répercutait sur nos factures, soit 29€ 92 pour 120 m3 d'eau. Depuis cette année, cette taxe a disparu pour être transformée en deux redevances : la redevance de pollution domestique concernant l'eau qui coûte 22€ 80 pour 120 m3 et la redevance modernisation des réseaux de collecte concernant l'assainissement qui coûte 18€ pour 120 m3. Les seuls gagnants étant les usagers n'ayant pas d'assainissement et donc soumis uniquement à la première taxe.

Profitant de ce changement, la Lyonnaise et le syndicat des eaux ont augmenté de 2€ 55 et de 0, 72€ leur part.

Le prix de l'eau assainie augmente de 24€ 83 pour 120 m3

Les 936 Illadais desservis par le réseau d'assainissement collectif auront vu le coût total de leur facture annuelle passer de 655€ 50 à 680€ 33. En effet, c'est ici que se répercute la nouvelle redevance de 18€. Bien sûr, nos élus nous diront toujours que ça aurait pu être pire... Car, la SAUR, société chargée d'entretenir le réseau, a décidé lors du renouvellement de son contrat d'augmenter sa part de 33€ 65. En compensation, notre municipalité – autonome au sein du syndicat des eaux – a réduit la sienne de 24€ 25. Les meubles sont à peu près sauvés... Mais ces efforts auraient pu être bien plus importants : notre municipalité fonctionne avec une année de trésorerie d'avance dans son budget d'assainissement. La part communale sur une facture d'assainissement représente 66, 9% du total soit 297€ 40 pour 120m3. C'est considérable ! Et c'est le résultat de la ponction des usagers...

Pour mieux se rendre compte de l'ampleur de la situation, nous avons complété cet article par une étude comparative des prix de l'eau assainie avec les communes voisines.

Marcel Carrethey